



JOURNAL FOOT

FOOT N°636 DU 8 NOVEMBRE 2024



SOMMAIRE

REGLEMENTS P.04
PREVENTION P.07
FEMININES P.09
TECHNIQUE P.10
TERRAINS P.12
FUTSAL P.17

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LES MEILLEURES
HISTOIRES ONT
UN DÉBUT.**



**50€ D'ÉCONOMIE DÈS L'INSCRIPTION
À UN CLUB DE SPORT !**

RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)



LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.

Le dispositif commence du 1^{er} Juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;



Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;



Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**.



Les étudiants âgés **au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour **l'année universitaire 2024-2025**.

PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr) 

OÙ L'UTILISER ?

Le **pass Sport** peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur **pass.sports.gouv.fr** dans la rubrique «*trouver un club partenaire*» pour avoir accès à la carte des clubs !

COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un email ou un sms contenant un code individuel à usage unique. **Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix**. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur **pass.sports.gouv.fr** !

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Réunion du 25/11/2024

Publiée le 28/11/2024

DECISIONS

STATUT DES EDUCATEURS. NOTE AUX CLUBS DE : U13 CRITERIUM – U13 D1 - U15 D1 - U17 D1 - U20 D1 - U15 F D1 et U18F D1

Ne sont pas en règle au 09/11/2024 :

U13 CRITERIUM : PAYS DE GEX 1 – CLUSES FC 1 – THONON EVIAN GRAND GENEVE 1

U15 D1 : PAYS DE GEX FC 2 – PRINGY US 1

U17 D1 : VILLE LA GRAND AJ 1 – MARIGNIER SP 1 – PAYS DE GEX 1 – PRINGY US 1

U20 D1 : AMPHION PUBLIER 21 – LANFONNET ES 21 – THYEZ 21 – SEYNOD 21 – CLUSES FC 22 – SEMNOZ VIEUGY 21

U18 F D1 : PERRIGNIER TEGG 1 – ESCO 1 – CRANVES SALES 1 – ST CERGUES BONS CRANVES 1 – GPT FOOT GESSIENNES 1 –

U15F D1 : SILLINGY AS 1 – AYZE CS 1 – DOUVAINE LOISIN 1 – SEMINE FC 1 – GPT PERS JUSSY REIGNIER 1 – MARIGNIER SP 1 – UNION SALEVE FOOT 1

Les clubs ci-dessus nommés sont priés de faire le nécessaire auprès de Mr MARCOTULLIO Aldo **avant le 09/12/2024** minuit, dernier délai **sous peine de sanctions**

NOTE AUX CLUBS POSSEDANT UNE OU DES EQUIPES U13

Conformément aux directives données en début de saison par l'équipe technique du District, il sera considéré que l'ensemble des joueurs U13 figurant sur la feuille de match seront **obligatoirement considérés comme ayant pris part à la rencontre.**

Il appartient aux arbitres et éducateurs de bien notifier les changements sur la feuille de match.

NOTE AUX CLUBS DE D1 – D2 ET D3 (POUR UNE ÉVENTUELLE ACCESSION EN D2)

A TITRE INFORMATIF

Conformément aux dispositions de l'article 2.2.3 des RG District, la Commission des Règlements informe les clubs visés des diverses situations pouvant éventuellement les affecter en fin de saison 2024/2025

CHILLY – SALLANCHES – MONT BLANC – LE LYAUD – BALLAISON – LEMAN PRESQU'ILE – VEIGY – SEMINE – PERS JUSSY

Rappel de bien vérifier que vous êtes bien en conformité avec les 3 derniers alinéas de l'article 2.2.3

FILLINGES – PREVESSIN – CHAMPANGES – MEYTHET

Rappel de bien vérifier que votre équipe U15 terminera bien le championnat dans les conditions fixées aux alinéas 5 et 6 de l'article 2.2.3 des RG du District.



DECISIONS :

MATCH n°28705449

DOSSIER N° 636/19 : AYZE CS 2 – LES HOUCHES FC 1 – SENIORS D4 Poule B du 24/11/2024

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre qu'à la 59', suite à la blessure d'un joueur, le match n'a pas pu reprendre et ce en l'absence d'éclairage du stade.

Considérant que la rencontre sus nommée n'a pas eu sa durée réglementaire.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n°28192047

DOSSIER N° 636/20 : MARIN AS 1 – PERRIGNIER CSL 1 – SENIORS D4 Poule A du 17/11/2024

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de PERRIGNIER portant sur le fait que « le joueur MADIH Abderrahmane était licencié au club de PERRIGNIER pour la saison 2023/2024 et que de ce fait sa licence devrait avoir un cachet mutation » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que le joueur MADIH Abderrahmane a été licencié pour la saison 2023/2024 au club de CSL PERRIGNIER avec une licence obtenu sous le nom de ABDERRAHMANE Madih

Considérant qu'au vu de la pièce d'identité présentée à la Ligue lors de l'obtention de sa licence, le nom exact du joueur est bien MADIH Abderrahmane et non ABDERRAHMANE Madih.

Considérant que le joueur a joué durant la saison 2023/2024 avec une licence manifestement non conforme à sa véritable identité.

Considérant que réglementairement cette obtention de licence pour la saison 2023/2024 ne peut être remise en cause, les matchs auquel le joueur a participé étant homologués.

Considérant que le club de MARIN a saisi une licence avec la véritable identité du joueur soit MADIH Abderrahmane.

Considérant qu'il ne saurait lui être tenu rigueur d'avoir obtenu cette licence avec la véritable identité du joueur.

Considérant que le club de PERRIGNIER a obtenu pour la saison 2023/2024 une licence au nom d'ABDERRAHMANE Madih, identité qui n'est manifestement pas celle du joueur.

Considérant que l'étude des FMI de la saison 2023/2024 confirme cet état de fait, le joueur apparaissant sous le nom d'ABDERRAHMANE Madih et non MADIH Abderrahmane.

Attendu que prévaut le principe général de droit que « que nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes »

Attendu que le club de PERRIGNIER ne saurait exciper de la saisie d'une identité erronée pour la saison 2023/2024 pour en obtenir un éventuel avantage ultérieur.

Attendu que de ce fait, le club de MARIN n'était pas en infraction au visa des règles régissant les demandes de licence. Attendu que de ce seul fait, cette réclamation ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.



MATCH n°29900086**DOSSIER N° 636/21 : FILLINGES 2 – DIVONNE 3 – U13 D4 Poule B du 23/11/2024**

Considérant qu'il ressort des investigations de la Commission que le club de FILLINGES n'a pas respecté la procédure de report de match « avec un arrêté municipal » tel que le prévoit les articles 2.11.1 et 2.11.2 des RG District en ne prévenant pas la permanence du District.

Considérant que celle-ci aurait pu éventuellement proposer des solutions de remplacement idoines, ce pourquoi elle a été instituée.

Considérant que de ce fait le club de FILLINGES contrevient aux dispositions de l'article 2.11.1 des RG du District.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer obligatoirement sur le terrain du club de DIVONNE, conformément aux dispositions de l'article 2.11.7 des RG District et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION PRÉVENTION

RAPPORTS ET/OU OBSERVATIONS - DELEGUES MYSTERES



FOOT N°636 DU 28 NOVEMBRE 2024

Le District a mis en place des délégués mystères qui visitent de manière inopinée et aléatoire les rencontres chaque week-end.

ES Thyez | U15 D4 :

Bon comportement des parents de l'ES Thyez même après l'exclusion d'un de vos joueurs par l'arbitre de la rencontre.

US Annemasse Ambilly Gaillard | Séniors D3 :

Vos joueurs ont un comportement et des paroles agressifs envers les adversaires et l'arbitre.

AS Epagny MT | U13F :

Il serait préférable de faire arbitrer la rencontre par un jeune plutôt qu'un adulte, sinon RAS.

AS Lac Bleu | U13F :

Trop de personne côté touche (5), on se sait plus qui est le coach l'équipe. L'arbitre a corrigé la situation en les faisant sortir en 2^{ème} situation. L'éducatrice passe plus de temps sur son portable qu'à suivre la rencontre, les remarques sont peu constructives, « aller faut se réveiller » ne fera pas progresser l'équipe.

ASC Sallanches – US Vougy | Séniors D4 :

Bon accueil, bon comportement des joueurs, éducateurs et supporters.

CS Veigy – AJ Ville la Grand | Séniors D3 :

Bon comportement des équipes et des bancs ainsi que des spectateurs, match bien tenu par l'arbitre dans les moments opportuns.

Pays de Gex FC | U13 :

Merci de mettre les joueurs remplaçants à la touche.

FC Cheran | Toutes catégories :

Veillez à une meilleure planification de vos rencontres, vous ne pouvez pas changer les lieux et heures sans arrêt, vos adversaires ont aussi une organisation. Pour rappel le District ferme le vendredi à 12h.

FC Brevon - AS Lyaud Armoy | Séniors :

Bon comportement des joueurs, coaches et spectateurs, bonne ambiance.

Foot Sud 74 – La Balme de Sillingy | U13 :

Bonne ambiance, bonne tenue des bancs, traçage du terrain correct, éducateurs côté buts à 11 ok. Préférable de faire arbitrer la rencontre par un jeune et non adulte, pas de chasubles pour les remplaçants, ces derniers doivent faire la touche.

US Vétraz – La Balme de Sillingy | Séniors D2 :

Bon comportement général des acteurs.

CA Bonneville – CS Amphion Publier | Séniors D3 :

Bon comportement général, peu de spectateurs.

Foot Sud 74 – FC Thones | U13 :

Bon comportement des éducateurs, joueurs, parents, arbitrage par un jeune ok. Merci de mettre les remplaçants à la touche avec un chasuble. Traçage terrain ok.

ASC Sallanches | U13 :

Merci de mettre les joueurs remplaçants à la touche.

Pays de Gex FC – FC La Filière | Séniors D2 :

Bon comportement général, bravo au FC La Filière pour le fair play *même dans la défaite*.

FC Annecy – Reignier JS | U13 :

FC Annecy, votre organisation des matchs est à revoir, FMI non prêtes, remplaçants qui ne font pas la touche, changement d'arbitre en cours de match, pas de zone technique, touches faites avec des chasubles après insistance de vos adversaires, vous êtes le club phare de notre département, on attend plus d'exemplarité. Problématiques déjà signalées en critérium.

US Annecy le Vieux – Pays de Gex FC | U13 Critérium :

Bon accueil, bonne organisation, touches faites par les remplaçants.

Anthy Margencel AJ | U15 D3 :

Bon comportement général, à noter une belle prestation du jeune arbitre Loucas qui a ravi tous les acteurs du match.

US Semnoz Vieugy | U17 :

Bon comportement du public, pas de brassards sur vos éducateurs (vous pouvez en récupérer au District si besoin). Attention au coach, restez plus calme et dans votre zone technique. A noter le mauvais état du terrain synthétique, des réparations urgentes s'imposent.

ES Seynod | U17 :

Arbitre assistant, gardez votre neutralité vous n'êtes pas coach.

US Pringy | Plateau U11 :

Spectateurs ok, bon comportement des coaches. Attention à vous placer côté buts à 11 et laisser libre le milieu de terrains.

FC Aravis | Plateau U11 :

Merci de prévenir le club accueil en cas d'absence.

FC La Filière – FC Thones – Foot Sud 74 | Plateau U11 :

Merci de remplir les feuilles de plateau avant le début des matchs. Présence d'enfants non joueurs sur le terrain pendant les matchs à éviter.

AS Odyssée | U13 D2 :

Un de vos joueurs a participé au match sans être inscrit sur la feuille de match, cela ne doit pas se reproduire.

US Pringy | Plateau U9 :

Traçage des terrains ok, mini-buts ok.

Bon comportement des éducateurs, attention à bien les identifier aux couleurs du club. Bonne ambiance autour du terrain, attention aux parents qui pénètrent trop sur la pelouse, bien rester derrière la main courante. Merci au bénévole de la buvette qui a remis rapidement en place un panneau publicitaire tordu et décroché qui était dangereux pour les enfants.

COMMISSION FÉMININE

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAUX FEMININS

Dans le cadre de l'organisation de la pratique féminine jeune, nous souhaitons organiser des plateaux 100% féminins le **samedi 25 janvier 2025**. Afin de permettre la mise en place de cette initiative, nous sommes à la **recherche de gymnase** pour accueillir les équipes participantes.

Nous serions ravis de pouvoir compter sur votre collaboration pour contribuer au succès de l'évènement que ce soit en relayant l'information ou en mettant à disposition un gymnase.

FESTIVAL U13F

Le tour qualificatif du FESTIVAL U13F a lieu ce **samedi 30 novembre 2024** (Début des rencontres à 11h).

Composition des poules : (20 équipes)

A : LEMAN (Accueil) – BONNEVILLE – TEGG ; B : MARIGNIER (Accueil) – ST PIERRE – DOUVAINE
C : REIGNIER (Accueil) – ARVE MONT. – FILLINGES – PERRIGNIER ;
D : PARMELAN/VILLAZ (Accueil) – EPAGNY – LAC BLEU ; E : CHERAN (Accueil) – ANNECY – GFA
F : UNION SALEVE (Accueil) – GROUPEMENT JF GESS. – SILLINGY – UNION SALEVE F – ANNECY LE VX

PROJET PRATIQUE U13F – PHASE HIVER/PRINTEMPS

L'objectif est de proposer une pratique féminine jeune de plus en plus régulière, de proximité et conviviale.

Engagement

L'engagement sur le **Challenge futsal U13F** et le **Critérium U13F** via le FAL (footclub)

Calendrier

Phase 2 : Printemps de janvier à mai

Type de pratique	Dates	Lieux
Challenge Futsal	25 janvier	1 site
Festival U13F Tour 2	22 février	Plusieurs sites
Critérium Phase de printemps	15 mars	Calendrier phase de printemps sera disponible le 1 mars
	29 mars	
Festival U13F Finale Départemental	5 avril	1 site
Critérium Phase de printemps	12 avril	Calendrier phase de printemps sera disponible le 1 mars
	17 mai	
	24 mai	
	31 mai	

Jour et horaires de pratique

- Challenge futsal, de 9h à 18h
- Critérium U13F, Le samedi à **11h** si toutefois le club accueil souhaite changer l'horaires des rencontres, il doit prévenir le club adverse.

Format des épreuves

- Challenge futsal, sera défini en fonction du nombre d'équipe
- Critérium U13F, sera défini en fonction du nombre d'équipe

Durée des rencontres

- Critérium U13F : 2x 30 minutes soit 60 minutes

Joueuses autorisées

- U10F sont tolérées - U11F - U12F - U13F
- **Attention sur le festival U13F sont autorisées : 3U11F - U12F - U13F**

Pratique

- Critérium U13F : 8 joueuses + 4 remplaçantes

Arbitrage

- Dans la mesure du possible, privilégier l'arbitrage par les jeunes U15F ou U18F

TECHNIQUE

PPF U13F

Dans le cadre du plan de performance fédéral, le District Haute Savoie & Pays de Gex organise le **mercredi 11 décembre 2024** de 13h30 à 16h30 à CRANVES SALES un rassemblement «**TOUR OPEN FEMININ**» réservé aux joueuses U12F (née en 2013) & U13F (née en 2012).

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

COMMISSION TECHNIQUE

PLATEAUX FEMININS

Dans le cadre de l'organisation de la pratique féminine jeune (U7F à U11F), nous souhaitons organiser des plateaux 100% féminins le **samedi 25 janvier 2025**. Afin de permettre la mise en place de cette initiative, nous sommes à la **recherche de gymnase** pour accueillir les équipes participantes.

Nous serions ravis de pouvoir compter sur votre collaboration pour contribuer au succès de l'évènement que ce soit en relayant l'information ou en mettant à disposition un gymnase.

FESTIVAL U13F

Le tour qualificatif du FESTIVAL U13F a lieu ce **samedi 30 novembre 2024** (Début des rencontres à 11h).

Composition des poules : (20 équipes)

A : LEMAN (Accueil) – BONNEVILLE – TEGG ; B : MARIGNIER (Accueil) – ST PIERRE – DOUVAINÉ
C : REIGNIER (Accueil) – ARVE MONT. – FILLINGES – PERRIGNIER ;
D : PARMELAN/VILLAZ (Accueil) – EPAGNY – LAC BLEU ; E : CHERAN (Accueil) – ANNECY – GFA
F : UNION SALEVE (Accueil) – GROUPEMENT JF GESS. – SILLINGY – UNION SALEVE F – ANNECY LE VX

CHALLENGE FUTSAL U13F

Un challenge futsal sera proposé à toutes les équipes U13F, le **samedi 25 janvier 2025** à Annemasse. Inscriptions à partir du 1^{er} décembre via le FAL.

CRITERIUM U13F

Ré engagement à partir du 1 décembre 2024 via le FAL.

La phase de printemps débutera le 15 mars 2025 et se terminera le samedi 31 mai 2025. La formule reste à définir.

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FUTSAL



FOOT N°936 DU 28 NOVEMBRE 2024

U7 et U9 : Noël du Futsal

Samedi 14 décembre

Gymnase du Bas Chablais – Avenue des Acacias à Douvaine

ATTENTION changement d'horaire

Accueil à **13h**

Début du plateau à **13h30**

Fin des plateaux à **16h45**

U7 (COMPLET) : Allinges – Douvaine - Foot Sud Gessien – Rumilly Vallières - St Pierre

U9 (COMPLET) : Allinges – Foot Sud Gessien - Genevois – St Pierre – Vallée Verte - Valleiry

U11

6 équipes

De 8h15 à 12h30 (rencontres et quiz de 8h45 à 12h30)

5 matchs de 12'

1 quiz

COMPTE TENU DU NOMBRE IMPORTANT D'EQUIPES INSCRITES, UN CHOIX SERA FAIT POUR PERMETTRE A CHAQUE CLUB DE PARTICIPER A AU MOINS UN PLATEAU

Equipes inscrites :

Samedi 18 janvier : Allinges – Argonay - Foot Sud Gessien - Genevois - Marignier - Valleiry

Samedi 25 janvier : Allinges – Argonay - Foot Sud Gessien - Genevois – GFA – Marignier – St Pierre

Samedi 1^{er} février : Allinges – Argonay - Foot Sud Gessien - Genevois – GFA - Marignier – Rumilly Vallières - Valleiry

Inscriptions sur la boîte mail : footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES - FOOT DES ENFANTS

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES :

U7

16.11 : Cernex – Frangy – Marnaz - Vuache

U9

9.11 : Amphion 3 - Chamonix 1 - Fillinges 3 – Frangy 1 – Marnaz 1 - PDG-Cessy 1 - St Jeoire la Tour 2 – USAAG 1

16.11 : Aravis 3 – Ht Rhône 1 – Pays de Gex 1 (Cessy) – Pers Jussy 3 - TEGG Fem -

PV N°02 octobre 2024

Eclairages saison 2024-2025.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2024-2025, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

Communauté Communes Haut Chablais Stade De La Bride NNI 740320101 : Visite fin de travaux vestiaires le 07/10/24

Mairie d'Annecy Gymnase des Sœurs Blanches NNI 740109903: Visite changement niveau de Classement le 09/10/24

Mairie de la Chapelle d'Abondance Stade Sous Le Saix NNI 740580101 : Visite Renouvellement classements IS et Eclairage le 09/10/24

CC du Haut Chablais Stade Intercommunal Du Pré Montriond NNI 741880101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 09/10/24

Mairie d'Amancy Stade de Veige 1 et 2 NNI 740070101 et 740070102 : Visite Renouvellement classements IS le 16/10/24

Mairie de Gex Stades de Chauvilly 1 NNI 11730101 : Visite Renouvellement Classement IS et Eclairage le 16/10/24

Mairie de Gex Stades de Chauvilly 2 NNI 11730102 : Visite Changement niveau Classement IS le 16/10/24

Classements

PV CFTIS N°3 du

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 02 du 17 Octobre 2024.

procès-verbal n° 01 du 13 septembre 2024.

PV CRTIS N°2 Réunion du 17/10/2024

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

ANNECY - STADE DU COTEAU - NNI N° 740100201.

Cette installation, était classée au niveau T6S, à l'échéance du 22/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 29/06/2023

Du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 10/10/2024,

Du plan des vestiaires,

Du plan de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T6S, à l'échéance du 17/10/2024.

BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI N° 740320101.

Cette installation, non clôturée, est classée au niveau travaux.

La commission a donné un avis préalable favorable pour la création de nouveaux vestiaires, le 16/02/2023.

La commission prend connaissance du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 09/10/2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T6PN, à l'échéance du 07/09/2025.

Cette décision fait état d'attestation de fin de travaux.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

MEYTHET- STADE ANDRE BERARD 1 - NNI N° 741820201.

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5PN, à l'échéance du 21/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 16/09/2024,
Du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 16/09/2024,
Du plan des vestiaires,
Du plan de l'aire de jeu.

La commission acte qu'un projet de vestiaires neufs est en cours d'investigation.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T7PN, à l'échéance du 17/09/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

MEYTHET- STADE ANDRE BERARD 2 - NNI N° 741820202.

Cette installation, clôturée, synthétique, mise à disposition le 21/05/2014, était classée au niveau T5SYN, à l'échéance du 21/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 16/09/2024,
Du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 16/09/2024,
Du plan des vestiaires,
Du plan de l'aire de jeu.

La commission acte que les tests de suivi, obligatoires à l'échéance des 10 ans, n'ont pas été réalisés.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T5SYN provisoire, à l'échéance du 17/04/2025.

A cette échéance, le rapport d'essais IN SITU devra avoir été envoyé à la commission. Sans les tests, l'installation sera retirée du classement.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHOISY STADE DES MENULLES NNI 740760101

ALLONZIER LA CAILLE MUNICIPAL NNI 740060101

GROISY COLLEGE NNI 741370301

GROISY LONGCHAMP NNI 741370201 (Inactif)

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

THORENS LES GLIERES- COMPLEXE SPORTIF JEAN COULON 1 - NNI N° 742820101.

L'installation est classée au niveau T4SYN, à l'échéance du 15/09/2028.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation de la mairie du 13/05/2024, de la lettre d'intention et du plan des vestiaires.

Le projet comporte 4 vestiaires joueurs et 1 seul vestiaire pour les arbitres.

Le projet est compatible avec le niveau de classement T4SYN de l'installation ; néanmoins, la commission rappelle que le seul vestiaire pour les arbitres permet le classement que d'une seule aire de jeu, ne permet pas la programmation de levers de rideau.

La recommandation de la commission est de prévoir un second vestiaire pour les arbitres.

La commission rappelle que le classement d'une installation comprend les caractéristiques des vestiaires, celles du terrain mais aussi le plan d'ensemble.

Aussi, afin de confirmer le niveau de classement T4SYN, le projet des vestiaires le permettant, la CDTIS du district HSPG fera une visite complète de l'installation, à l'issue des travaux.

4.5 Éclairage initial

THOIRY - STADE JEAN CORCELLES 2 - NNI N° 014190102.

Une étude photométrique en date du 19/05/2024 de SIGNIFY

Projet : E5-FFF

Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m.**

Implantation : latérale **2 x 2** mats symétrique. Position **18m** de la ligne de but et **14m** de la ligne de touche

Hauteur minimum de feu : **22.5m.**
Angle maximum des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : **68.9°.**
Nombre total de projecteurs : **16 + 4** projecteurs LEDS- **1500 + 1000** Watt.
Température de couleur (k) : **700 k.**
Indice de rendu de couleur (IRC) : **70.**
Eblouissement (Glare rating) : GR Max = **46.2.**
Facteur de maintenance : **1.**
Eclairage horizontal Moyen calculé : **290 lux.**
U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : **0.61.**
U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : **0.79.**
Zone de sécurité (points bis calculés) : NC

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour la réalisation de cet éclairage E5 LED, sur cette installation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

THONON LES BAINS - STADE STE DISDILLE 3 - NNI N° 742810201.

Une étude photométrique en date du **01/10/2024** de SIGNIFY.

Projet : 250lx E5-FFF

Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m.**
Implantation : latérale **2 x 2** mats Asymétrique. Position **18m** de la ligne de but et **5.90 et 4.20m** de la ligne de touche
Hauteur minimum de feu : **18m.**
Angle maximum des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : **65.8°.**
Nombre total de projecteurs : **12 + 4** projecteurs LED- **1500 + 1000** Watt.
Température de couleur (k) : **5700 k.**
Indice de rendu de couleur (IRC) : **70.**
Eblouissement (Glare rating) : GR Max = **47.4.**
Facteur de maintenance : **1.**

- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **283 lux.**
- U1h (EhMin/EhMax) : **0.58.**
- U2h (EhMin/EhMoy) : **0.79.**
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Non Calculé

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour la réalisation de cet éclairage E5 LED, sur cette installation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

ANNECY- GYMNASSE LES SŒURS BLANCHES- NNI 740109903

Suite à la visite de la CRTIS du 09/10/2024 et au regard des éléments transmis, elle donne un avis technique favorable, à la demande d'utilisation du Gymnase LES SŒURS BLANCHES N° 740109903 à ANNECY, à condition de respecter les règles de sécurité, comme convenu lors du contrôle fait par les membres de la CRTIS, (distancier les parkings joueurs officiels du parking spectateurs).

Cet avis est valable jusqu'à la décision finale de classement de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives du 24/10/2024.

La sécurité des joueurs et officiels reste sous l'entière responsabilité du club recevant.

BONNEVILLE - GYMNASSE PIERRE FAILLON - NNI N° 740429901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau Futsal 2 et des documents transmis (Rapport de visite de M. Roland GOURMAND, du 26/09/2022).

Plans : Non transmis

AOP : Non transmis.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de ce gymnase en niveau Futsal 3 Jusqu'au 26/09/2032.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

ECHENEVEX – COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 1 - NNI N° 011530101.

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance des documents transmis.

La demande de classement initial par le propriétaire de l'installation en date du **14/08/2024** pour un niveau **E6 LED**

Une étude photométrique en date du **25/07/2022** de SIGNIFY.

Dimension de l'aire de jeu : **105m x 68m.**

Implantation : latérale 2 x 2 mats **symétrique**. Position **5m** de la ligne de touche et **15m** de la ligne de but.

Hauteur minimum de feu : **19m.**

Angle maximum des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : **68.8°.**

Nombre total de projecteurs : **12 projecteurs 1500 W LED.**

Température de couleur (k) : **5700 k.**

Indice de rendu de couleur (IRC) **70**

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = **46.3**

Facteur de maintenance : **1.**

Des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur BERNARD Pierre, le 10/09/2024 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **161 lux.**

U1h (EhMin/EhMax) : **0.43.**

U2h (EhMin/EhMoy) : **0.61.** Points bis : **Conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 17/10/2028.

9.2 Confirmations de classement

MONTRIOND - STADE INTERCOMMUNAL DU PRE- NNI N° 741880101.

L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au **18/10/2024.**

La Commission prend connaissance des documents transmis.

La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du **09/09/2024** pour un niveau **E6 IM.**

Des résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain, le 09/10/2024 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **142 lux.**

U1h (EhMin/EhMax) : **0.42.**

U2h (EhMin/EhMoy) : **0.66.** Points bis : **Conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E6 IM jusqu'au 010/10/2026.

LA CHAPELLE D'ABONDANCE - STADE SOUS LE SAIX - NNI N° 740580101

L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au **19/10/2024**

La Commission prend connaissance des documents transmis.

La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du **28/08/2024** pour un niveau **E7 IM.**

Des résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain le 09/10/2024 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **76 lux.**

U1h (EhMin/EhMax) : **0.39.**

U2h (EhMin/EhMoy) : **0.70.**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E7 IM jusqu'au 10/10/2026.

FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 2 - NNI N° 741280102.

L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au **27/05/2024.**

La Commission prend connaissance des documents transmis.

La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du **12/03/2024**, pour un niveau **E6 IM.**

Des résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain, le 27/09/2024 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **151** lux.
U1h (EhMin/EhMax) : **0.41**.
U2h (EhMin/EhMoy) : **0.68**. Points bis : **Conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E6 IM, jusqu'au 30/09/2026.

VIUZ EN SALLAZ - STADE MUNICIPAL 1- NNI N° 743110101.

L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au **04/03/2024**.

La Commission prend connaissance des documents transmis.

La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du **12/09/2024** pour un niveau **E7 IM**.

Des résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain, le 27/09/2024 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **81** lux.
U1h (EhMin/EhMax) : **0.16**.
U2h (EhMin/EhMoy) : **0.43**. Points bis : **Conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E7 IM, jusqu'au 30/09/2026.

EPAGNY METZ TESSY- STADE MUNICIPAL - NNI N° 741120101

L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au **05/12/2024**.

La Commission prend connaissance des documents transmis.

La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du **26/02/2024** pour un niveau **E5 IM**.

Des résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain, le 24/09/2024.

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **208** lux.
U1h (EhMin/EhMax) : **0.51**.
U2h (EhMin/EhMoy) : **0.73**. Points bis : **Conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 IM, jusqu'au 26/09/2026.

Demandes Préalables Transmises

Mairie de la Filière Complexe Sportif Jean Coulon 1 NNI 742820101 DPI Projet vestiaires le 02/10/2024

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Marin Réunion Projet IS le 01/10/2024

Mairie d'Orcier Réunion Projet IS le 01/10/2024



CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Liste définitive des équipes inscrites pour le championnat 2024/2025

Pour le 73

Association Futsal Rochette Olympique 2

Futsal Bourget United 1

U S Chartreuse Guiers 1

Futsal K-P U C Montmélian

Association Savoyarde Futsal Moutiers

Pour le 74

Thonon les Bains

Cluses Bonneville Foron 74

FC Vermillon

Les calendriers sont en ligne sur le site du District de la Savoie.

Ils ont été modifiés suite à l'arrivée tardive de ASF MOUTIERS qui prend la place de l'exempt. Les dates des deux premières journées pour cette formation et ses adversaires ont été repoussées.

COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2025

Catégorie SENIORS MASCULINS :

Rappel, les formations du 73 et 74 qui évoluent dans le championnat Futsal sont inscrites d'office.

Tirage au sort intégral avec les équipes sans gymnase jouant à l'extérieure

Dates des semaines retenues, les matchs pouvant se jouer en semaine, le soir. Les rencontres sont en élimination directe et FMI :

1^{er} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 6 et le 12 janvier 2025

2^{ème} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 20 et le 26 janvier 2025

3^{ème} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 3 et 9 février 2025

Finale le dimanche 23 février 2025.

Sont inscrits au 27 Novembre 2024 :

Association Futsal Rochette Olympique 2

Futsal Bourget United 1

U S Chartreuse Guiers 1

Futsal K-P U C Montmélian

Association Savoyarde Futsal Moutiers

Thonon les Bains

Cluses Bonneville Foron 74

F C Vermillon

US La Motte Servolex